

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251002-20251008-DE

L'an deux mille vingt cinq

Le : 02 octobre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES ;

PROCURATIONS : Madame Aurore BOUHIER à Monsieur Arnaud BOUHIER ; Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur François POIRSON, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Elodie HAMELIN, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

DÉLIBÉRATION 2025-10-08 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LIMOGES METROPOLE/ RECONDUCTION POUR LA PERIODE 2026/2030

Couvrant la période 2023-2025, la Convention territoriale globale de Limoges Métropole a été signée le 21 novembre 2022.

Cette convention formalise l'engagement conjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne, de Limoges Métropole, du Conseil départemental de la Haute Vienne, de 19 communes membres de Limoges Métropole et des deux syndicats intercommunaux œuvrant dans le domaine de l'enfance/jeunesse, (SIPE Val de Briance et le SIEPEA du Pays de Glane).

Vecteur principal du partenariat entre la CAF et les acteurs publics locaux, la CTG a pour objectif de tendre vers un véritable projet global d'accompagnement des familles, sur des thématiques variées et complémentaires : enfance, jeunesse et parentalité, l'accès aux droits, le numérique, la vie sociale, l'insertion, la politique de la ville, l'habitat et le cadre de vie.

L'échelle de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) constitue un territoire cohérent et pertinent pour la mise en œuvre de ce dispositif, qui s'étend donc sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole, hors la commune de Limoges qui dispose par ailleurs de sa propre CTG.

La communauté urbaine agit dans le strict respect des compétences propres des communes et des syndicats intercommunaux signataires.

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 20

Présents : 17

Cette première CTG a permis, à la suite du recrutement d'un chargé de coopération **spécifique :**

- La réalisation d'un diagnostic partagé du territoire sur les thématiques petite enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit numérique, logement et cadre de vie, solidarité et vie sociale.
- La définition d'un plan d'action dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2025. Certaines de ces actions ont d'ores et déjà connu un début d'exécution, posant les bases d'une coopération fructueuse s'appuyant sur la mobilisation des acteurs locaux et le renforcement du partenariat entre la CAF, les communes membres et Limoges Métropole, parmi lesquelles notamment :
 - La mise en place d'un réseau des référents CTG de chaque commune,
 - La création d'un groupe de travail parentalité, autour des thématiques liées à l'adolescence,
 - L'organisation de temps d'échange entre 10 CCAS communaux, visant à un partage des bonnes pratiques,
 - Une campagne de sensibilisation au tri des déchets auprès des occupants des aires d'accueil des gens du voyage.
 - La définition d'un projet de service itinérant d'accès aux droits, à destination des communes, qui aboutira en cette fin d'année 2025 en l'acquisition d'un véhicule aménagé.

Conformément à ce que prévoyait la convention 2022-2025, il convient à présent d'envisager la reconduction de la CTG. Il est en effet nécessaire de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée, afin de répondre aux besoins évolutifs des familles et de consolider l'offre de services sur le territoire pour la période 2026-2030.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre les signataires, dont il convient aujourd'hui d'entériner la conclusion.

La période 2026-2030 sera marquée par la mise en œuvre de l'ensemble des actions coconstruites lors de la CTG actuelle, parmi lesquelles :

- La mobilisation des acteurs de proximité pour détecter les personnes en situation vulnérable,
- La généralisation des temps de rencontres / conférences à destination des parents sur des thématiques d'actualité,
- Des actions de promotion de l'accueil individuel des jeunes enfants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à **l'unanimité**

- D'approuver la reconduction de la CTG de Limoges Métropole couvrant l'ensemble du territoire intercommunal à l'exception de la commune de Limoges pour la période 2026-2030
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet ainsi que tous documents s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 06 octobre 2025

Affiché / Notifié le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire le 06 octobre 2025

Publiée le 06 octobre 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

